

Marchal. ASSOCIÉS

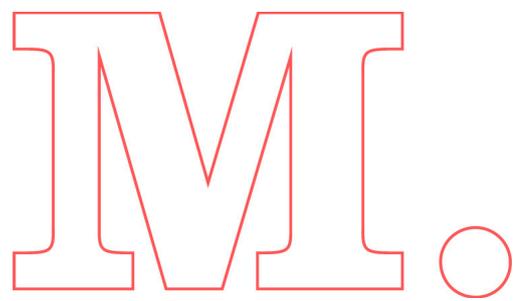
2025

CATALOGUE DES FORMATIONS

IMMOBILIER

**CABINET
MARCHAL & ASSOCIÉS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS INTER-BARREAUX
PARIS-LILLE-BORDEAUX-MONTPELLIER**

Avocats
Formateurs agréés QUALIOPF



BAIL COMMERCIAL.....04

- LE STATUT DES BAUX COMMERCIAUX : LES BASES
- LA NÉGOCIATION D'UN BAIL COMMERCIAL
- LES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES ET JURISPRUDENTIELLES - 2024/25
- LA GESTION DES LOCAUX COMMERCIAUX POST PINEL - DECRET TERTIAIRE
- LES STRATÉGIES D'EVICION ET LES COMPOSANTES DE L'INDEMNITE
- SAVOIR AUDITER UN BAIL COMMERCIAL
- L'IMPACT DE LA CRISE SUR L'IMMOBILIER COMMERCIAL - POINT MARCHE 2025

CONSTRUCTION.....12

- RÉCEPTION DES TRAVAUX : CRITÈRES ET IMPACTS
- LA SOUS-TRAITANCE MALTRAITÉE : RECOURS ET GARANTIES
- MAISON INDIVIDUELLE : AVANT-PENDANT-APRÈS LA CONSTRUCTION

TRANSACTION-AGENT IMMOBILIER-GESTION.....16

- LES MANDATS DE L'AGENT IMMOBILIER
- LE CONTENTIEUX: LE CONNAITRE ET EVITER LES PIEGES
- LA DÉONTOLOGIE DE L'AGENT IMMOBILIER
- LA RÉDACTION DU COMPROMIS ET LES PIÈGES DE LA VENTE
- MAÎTRISER LA CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET DE DROIT AU BAIL
- LA CESSION DU FONDS DE COMMERCE

COPROPRIETE.....23

- LE RECOUVREMENT DES CHARGES DE COPROPRIÉTÉ
- LES TRAVAUX DANS LA COPROPRIÉTÉ

RECOUVREMENT DE CREANCES ET EXECUTION.....26

- PRÉVENIR ET RECOUVRER SES IMPAYÉS
- COMPRENDRE LES SÛRETÉS ET LES PROCÉDURES DE RECOUVREMENT

LES FORMATIONS SUR MESURE.....29

COMMENT OBTENIR LA PRISE EN CHARGE ?.....31

/PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

SUITE AU DÉCRET N°2016-173 DU 18 FÉVRIER 2016 RELATIF À LA FORMATION CONTINUE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER, LE CABINET A DÉVELOPPÉ UNE NOUVELLE OFFRE DE FORMATION SPÉCIFIQUE AUX PROFESSIONS IMMOBILIÈRES, JURIDIQUES OU NON.

L'OBJECTIF? ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES JURIDIQUES INDISPENSABLES POUR EXERCER SA PROFESSION.

LE CABINET A LA QUALITÉ DE FORMATEUR AGRÉÉ PERMETTANT DE JUSTIFIER D'UNE FORMATION RECONNUE ET D'OBTENIR, SOUS RÉSERVE DU RESPECT DES CONDITIONS, UNE PRISE EN CHARGE DU COÛT DE LA FORMATION PAR L'OPCO QUI ASSURE LE FINANCEMENT DES FORMATIONS AGRÉÉES.

N° DE DECLARATION : 32590958659

INTERVENANTS

ME NATACHA MARCHAL

AVOCAT-BAUX COMMERCIAUX/DROIT IMMOBILIER
ENSEIGNE LES BAUX COMMERCIAUX A LA FACULTE
DE DROIT DE LILLE 2-DU BAUX COMMERCIAUX



ME ISABELLE COLLINET-MARCHAL

AVOCAT - CONSTRUCTION/URBANISME/DROIT IMMOBILIER



ME FLORENCE MAS

AVOCAT - BAUX COMMERCIAUX/DROIT IMMOBILIER



ME ANNE-SOPHIE VERITE

AVOCAT - BAUX COMMERCIAUX/DROIT IMMOBILIER



ME MARION CALMELS

AVOCAT - BAUX COMMERCIAUX/DROIT IMMOBILIER



EMELINE SILVA-VARELA

JURISTE - AGENT IMMOBILIER/DROIT IMMOBILIER



LEGENDE DES PICTOGRAMMES



LIEU DE LA FORMATION ET
DELAI D'ACCES



OBJECTIFS



PARTICIPANTS



PROGRAMME



METHODOLOGIE



DUREE



INTERVENANT



COÛT HT (HORS FRAIS DE DEPLACEMENT)

* SOUS RESERVE DU RESPECT DES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE PAR L'OPCO



Notre équipe sera à votre disposition si besoin

BAIL COMMERCIAL

/BAIL COMMERCIAL

LE STATUT DES BAUX COMMERCIAUX : LES BASES



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE
/DELAJ D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU CLIENT SOUS 15 JOURS
/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL - CONTACTS PAGE 32



/CONNAITRE LE STATUT DES BAUX COMMERCIAUX
/OPTIMISER SES CONNAISSANCES JURIDIQUES
/S'EN SERVIR DANS UN CONTEXTE PROFESSIONNEL



/PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER DÉBUTANTS OU INTERMÉDIAIRES - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



/LES GRANDES RÈGLES D'ORDRE PUBLIC STATUTAIRES
/LES RÈGLES SUPPLÉTIVES DU STATUT
/LES CONDITIONS D'APPLICATION DU STATUT
/LES AUTRES RÉGIMES IMPÉRATIFS : BAUX D'HABITATION/PROFESSIONNELS



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ
/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES
/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES
/SUPPORT DE FORMATION



/1 JOURNÉE (7 HEURES)



/ME NATACHA MARCHAL-ME FLORENCE MAS-ME ANNE-SOPHIE VÉRITÉ - ME MARION CALMELS



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)



Notre équipe sera à votre disposition si besoin

/BAIL COMMERCIAL

LA NEGOCIATION D'UN BAIL COMMERCIAL



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE
/DELAI D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU CLIENT SOUS 15 JOURS
/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL - CONTACTS PAGE 32



/CONNAITRE LES PRINCIPALES CLAUSES DU BAIL
/SAVOIR LES NÉGOCIER
/ANTICIPER LES POINTS DE BLOCAGE DANS LA NÉGOCIATION



/PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER INTERMÉDIAIRES OU EXPÉRIMENTES - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



/LES CLAUSES DU BAIL COMMERCIAL
/LES POINTS DE NÉGOCIATION HABITUELS BAILLEUR/PRENEUR
/FORMULER UNE CONTRE-PROPOSITION OU SAVOIR EXPLIQUER UN REFUS



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ
/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES
/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES
/SUPPORT DE FORMATION



/1 JOURNÉE (7 HEURES)



/ME NATACHA MARCHAL-ME FLORENCE MAS-ME ANNE-SOPHIE VÉRITÉ-ME MARION CALMELS



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)

/BAIL COMMERCIAL

LES EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET JURISPRUDENTIELLES 2024/25



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE
/DELAI D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU CLIENT SOUS 15 JOURS
/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL - CONTACTS PAGE 32



/CONNAITRE LES PRINCIPALES MODIFICATIONS ISSUES DE LA LOI ALUR/PINEL/MACRON
/CONNAITRE LES GRANDES ÉVOLUTIONS JURISPRUDENTIELLES
/OPTIMISER SES CONNAISSANCES JURIDIQUES POUR MIEUX NÉGOCIER



/PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER INTERMÉDIAIRES OU EXPÉRIMENTÉS - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



/POINT SUR LES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES CLAUSE PAR CLAUSE
/LES JURISPRUDENCES MARQUANTES ET L'ACTUALITÉ JURISPRUDENTIELLE
/POINT SUR LES ANNEXES DU BAIL



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ
/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES
/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES
/SUPPORT DE FORMATION



/1 JOURNÉE (7 HEURES)



/ME NATACHA MARCHAL-ME FLORENCE MAS-ME ANNE-SOPHIE VÉRITÉ- ME MARION CALMELS



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)

/BAIL COMMERCIAL

LA GESTION LOCATIVE DES LOCAUX COMMERCIAUX POST PINEL DECRET TERTIAIRE



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE
/DELAI D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU
CLIENT SOUS 15 JOURS
/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL
- CONTACTS PAGE 32



/CONNAITRE LES PRINCIPALES MODIFICATIONS ISSUES DE LA LOI
PINEL
/CONNAITRE LES DILIGENCES À ACCOMPLIR AU COURS DU BAIL
COMMERCIAL
/SAVOIR LIRE UN BAIL COMMERCIAL ET RÉPARTIR LES CHARGES ET
TRAVAUX
/SAVOIR INDEXER LE LOYER D'UN BAIL COMMERCIAL



/PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER INTERMÉDIAIRES
ET EXPÉRIMENTÉS - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



/MODIFICATIONS ISSUES DE LA LOI PINEL DU POINT DE VUE DU
GESTIONNAIRE
/GUIDE DU GESTIONNAIRE DES DILIGENCES À ACCOMPLIR EN COURS
DE BAIL
/LECTURE DES CLAUSES DU BAIL QUI INTÉRESSENT LE
GESTIONNAIRE
/CALCULER LE LOYER INDEXÉ DU BAIL COMMERCIAL EN COURS DE
BAIL ET EN FIN DE BAIL



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ
/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES
/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES
/SUPPORT DE FORMATION



/1 JOURNÉE (7 HEURES)



/ME NATACHA MARCHAL-ME FLORENCE MAS-ME ANNE-SOPHIE
VÉRITÉ- ME MARION CALMELS



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE
AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT
CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR
VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)

Nos équipes sont
à votre disposition



Notre équipe sera à votre disposition si besoin

/BAIL COMMERCIAL

LES STRATÉGIES D'EVICITION ET LES COMPOSANTES DE L'INDEMNITE



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE
/DELAI D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU CLIENT SOUS 15 JOURS
/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL - CONTACTS PAGE 32



/CONNAITRE LES STRATÉGIES D'EVICITION
/DETERMINER S'IL S'AGIT D'UNE INDEMNITÉ DE TRANSFERT OU DE REMPLACEMENT
/LISTER LES INDEMNITÉS ACCESSOIRES



/PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER INTERMÉDIAIRES OU EXPÉRIMENTÉS - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



/POINT SUR LA CHRONOLOGIE DU BAIL ET LA FIN DU BAIL
/LE CONGE AVEC REFUS DE RENOUVELLEMENT ET LE DROIT DE REPENTIR
/POINT SUR LE CHIFFRAGE DE L'INDEMNITÉ



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ
/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES
/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES
/SUPPORT DE FORMATION



/1 JOURNÉE (7 HEURES)



/ME NATACHA MARCHAL-ME FLORENCE MAS-ME ANNE-SOPHIE VÉRITÉ- ME MARION CALMELS



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)

/BAIL COMMERCIAL

SAVOIR AUDITER UN BAIL COMMERCIAL



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE

/DELAI D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU CLIENT SOUS 15 JOURS

/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL - CONTACTS PAGE 32



/CONNAITRE LES PRINCIPALES SOURCES DE CONTENTIEUX

/MESURER LES IMPACTS JURIDIQUES ET FINANCIERS POUR LES CLAUSES LITIGIEUSES

/DETERMINER LA STRATÉGIE POUR LIMITER LES RISQUES EVENTUELS



/PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER INTERMÉDIAIRES OU EXPÉRIMENTÉS - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



/POINT SUR LES CLAUSES A RISQUE

/LE CHIFFRAGE EN FONCTION DU RISQUE

/POINT LA STRATÉGIE A ADOPTER EN FONCTION DU RISQUE



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ

/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES

/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES

/SUPPORT DE FORMATION



/1 JOURNÉE (7 HEURES)



/ME NATACHA MARCHAL-ME FLORENCE MAS-ME ANNE-SOPHIE VÉRITÉ- ME MARION CALMELS



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE

AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT

CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)

Nos équipes sont
à votre disposition



Notre équipe sera à votre disposition si besoin

/BAIL COMMERCIAL

L'IMPACT DE LA CRISE SUR L'IMMOBILIER COMMERCIAL-POINT MARCHÉ 24/25



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE
/DELAI D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU
CLIENT SOUS 15 JOURS
/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL
- CONTACTS PAGE 32



/ETRE INFORME DE L'IMPACT ECONOMIQUE DE LA CRISE DE LE
MARCHÉ DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL
/CONNAITRE LES ARGUMENTS DES PRENEURS INVOQUÉS POUR NE
PAS PAYER LES LOYERS ET CHARGES PENDANT LA PERIODE DE
FERMETURE
/S'ADAPTER A L'EVOLUTION DU MARCHÉ



/PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER INTERMÉDIAIRES
OU EXPÉRIMENTÉS - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



/POINTMARCHÉ ET JURIDIQUE
/POINT SUR LES NEGOCIATIONS ET REDACTIONS POST-COVID



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ
/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES
/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES
/SUPPORT DE FORMATION



/1/2 JOURNÉE (3H30)



/ME NATACHA MARCHAL



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE
AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT
CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR
VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)

CONSTRUCTION

/CONSTRUCTION

RECEPTION DES TRAVAUX : CRITERES ET IMPACTS



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE
/DELAJ D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU
CLIENT SOUS 15 JOURS
/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL
- CONTACTS PAGE 32



/APPRÉHENDER LES CONSÉQUENCES JURIDIQUES DE LA FIN DE
CHANTIER
/SAVOIR RÉCEPTIONNER AVEC OU SANS RÉSERVES



/PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER DÉBUTANTS OU
INTERMÉDIAIRES - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



/CRITÈRES DE LA RÉCEPTION TACITE ET JUDICIAIRE
/IMPACTS DE LA RÉCEPTION AVEC ET SANS RÉSERVES
/INCIDENCES DE LA RÉCEPTION ET SUITES



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ
/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES
/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES



/ 1/2 JOURNÉE (3 H 30)



/ME ISABELLE COLLINET-MARCHAL



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE
AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT
CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR
VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)

/CONSTRUCTION

LA SOUS-TRAITANCE MALTRAITEE : RECOURS ET GARANTIES



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE
/DELAI D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU CLIENT SOUS 15 JOURS
/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL - CONTACTS PAGE 32



/CONNAITRE LE RÉGIME JURIDIQUE DE LA SOUS-TRAITANCE
/APPRÉHENDER LES RELATIONS JURIDIQUES AVEC LE MAÎTRE D'OUVRAGE ET L'ENTREPRENEUR
/MAÎTRISER LES RISQUES



/PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



/RÉGIME JURIDIQUE DE L'ACTION DIRECTE ET DE L'ACTION INDEMNITAIRE DU SOUS-TRAITANT
/MAÎTRISER LES ENJEUX ET LES RISQUES DE L'AGRÉMENT ET DES CONDITIONS DE PAIEMENT



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ
/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES
/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES
/SUPPORT DE FORMATION



/ 1/2 JOURNÉE (3H30)



/ME ISABELLE COLLINET-MARCHAL



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)

Nos équipes sont
à votre disposition



Notre équipe sera à votre disposition si besoin

/CONSTRUCTION

MAISON INDIVIDUELLE : AVANT-PENDANT-APRES LA CONSTRUCTION



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE
/DELAI D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU CLIENT SOUS 15 JOURS
/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL - CONTACTS PAGE 32



/MAÎTRISER LES ÉTAPES : DE LA CONCLUSION DU CONTRAT DE CMI AUX SUITES APRÈS RÉCEPTION
/APPRÉHENDER LES ENJEUX JURIDIQUES A CHAQUE ÉTAPE



/PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



/LE FORMALISME A RESPECTER EN AMONT
/LE DÉROULEMENT DU CHANTIER : OBLIGATIONS ET INCIDENTS
/L'ISSUE DU CHANTIER ET LES GARANTIES APRÈS RÉCEPTION



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ
/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES
/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES
/SUPPORT DE FORMATION



/1 JOURNÉE (7 HEURES)



/ME ISABELLE COLLINET-MARCHAL



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)

**TRANSACTION-
AGENT IMMOBILIER
GESTION LOCATIVE**

/AGENT IMMOBILIER

LES MANDATS DE L'AGENT IMMOBILIER



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE
/DELAI D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU CLIENT SOUS 15 JOURS
/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL - CONTACTS PAGE 32



/SAVOIR RÉDIGER UN MANDAT
/EVITER LES PIÈGES
/S'ASSURER DU PAIEMENT DE LA COMMISSION



/LES AGENTS IMMOBILIERS, LEURS COLLABORATEURS OU ASSISTANTS - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



/IDENTIFICATION DES DIFFÉRENTS MANDATS
/RÉDACTION DU MANDAT
/LE PROCESS À SUIVRE DE LA RÉCEPTION DU MANDAT À LA SIGNATURE DU CONTRAT
/POINT SUR LES CONTENTIEUX LIÉS AU PAIEMENT DE LA COMMISSION



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ
/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES
/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES
/SUPPORT DE FORMATION



/1 JOURNÉE (7 HEURES)



/ME NATACHA MARCHAL-ME FLORENCE MAS-ME ANNE-SOPHIE VÉRITÉ-ME MARION CALMELS - EMELINE SILVA-VARELA



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)

/AGENT IMMOBILIER

LE CONTENTIEUX : LE CONNAITRE ET EVITER LES PIEGES



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE
/DELAI D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU CLIENT SOUS 15 JOURS
/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL - CONTACTS PAGE 32



/METTRE EN PLACE DES BONNES PRATIQUES POUR EVITER LES CONTENTIEUX
/EVITER LES PIÈGES
/S'ASSURER DU PAIEMENT DE LA COMMISSION



/LES AGENTS IMMOBILIERS, LEURS COLLABORATEURS OU ASSISTANTS - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



/IDENTIFICATION DES PROBLEMATIQUES
/EVITER LES PIEGES
/METTRE EN PLACE LE PROCESS À SUIVRE POUR EVITER LES POINTS DE LITIGE FREQUENTS
/ETRE INFORME DE LA DERNIERE JURISPRUDENCE DES CONTENTIEUX LIÉS AU PAIEMENT DE LA COMMISSION ET A LA RESPONSABILITE DES AGENTS



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ
/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES
/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES
/SUPPORT DE FORMATION



/1 JOURNÉE (7 HEURES)



/ME NATACHA MARCHAL-ME FLORENCE MAS-ME ANNE-SOPHIE VÉRITÉ-ME MARION CALMELS - EMELINE SILVA-VARELA



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)

Nos équipes sont
à votre disposition



Notre équipe sera à votre disposition si besoin

/AGENT IMMOBILIER

LA DEONTOLOGIE DE L'AGENT IMMOBILIER



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE
/DELAI D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU CLIENT SOUS 15 JOURS
/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL - CONTACTS PAGE 32



/FORMATION CONFORME À L'OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE DES AGENTS IMMOBILIERS
/INTÉGRER LES RÈGLES ISSUES DU CODE DE LA DÉONTOLOGIE
/CONNAÎTRE LES SANCTIONS APPLICABLES EN CAS D'INFRACTION
/COMPRENDRE LE RÔLE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DE TRANSACTION ET DE GESTION IMMOBILIÈRES



/LES AGENTS IMMOBILIERS, LEURS COLLABORATEURS OU ASSISTANTS - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



//MAITRISER LES REGLES DE LA NON-DISCRIMINATION À L'ACCÈS AU LOGEMENT
/CONNAÎTRE LES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE VIS-À-VIS DES CLIENTS : LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES, LA PROTECTION DES INTÉRÊTS DU CLIENT, L'OBLIGATION GÉNÉRALE D'INFORMATION, LA TRANSPARENCE DES RELATIONS D'AFFAIRES, LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT.
/VIS-À-VIS DES CONFRÈRES ET COLLABORATEURS : LA CONFRATERNITÉ, OBLIGATION DE RESPECTER ET DE FAIRE RESPECTER LA RÉGLEMENTATION, L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE. APPRÉHENDER LE RÔLE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DE TRANSACTION ET DE GESTION IMMOBILIÈRES POUR LE RESPECT DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE
/LA COMPOSITION ET L'ORGANISATION DE LA COMMISSION.
/LES SANCTIONS POUVANT ÊTRE PRONONCÉES PAR LA COMMISSION
/LES RECOURS CONTRE LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION.



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ
SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES
/SUPPORT DE FORMATION



/ 1/2 JOURNÉE (3H30)



ME ANNE-SOPHIE VÉRITÉ-ME MARION CALMELS - EMELINE SILVA-VARELA



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)

/18



/TRANSACTION

LA REDACTION DU COMPROMIS ET LES PIEGES DE LA VENTE



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE
/DELAI D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU CLIENT SOUS 15 JOURS
/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL - CONTACTS PAGE 32



/SAVOIR RÉDIGER UN COMPROMIS
/IDENTIFIER LES ANNEXES DU COMPROMIS
/EVITER LES PIÈGES DE LA VENTE
/SAVOIR LIRE UN PROJET D'ACTE AUTHENTIQUE DE VENTE ET NÉGOCIER SES CLAUSES



/PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER DÉBUTANTS, INTERMÉDIAIRES, EXPÉRIMENTÉS - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



/RÉDACTION DU COMPROMIS
/SAVOIR RÉDIGER LES CONDITIONS SUSPENSIVES ET PARTICULIÈRES
/LECTURE DES CLAUSES IMPORTANTES D'UN ACTE AUTHENTIQUE DE VENTE
/LES POINTS À NÉGOCIER
/LE CONTENTIEUX DE LA VENTE FORCÉE



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES
/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES
/SUPPORT DE FORMATION



/ 1/2 JOURNÉE (3.5 HEURES)



/ME NATACHA MARCHAL-ME FLORENCE MAS-ME ANNE-SOPHIE VÉRITÉ-ME MARION CALMELS - EMELINE SILVA-VARELA



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)

/TRANSACTION

MAITRISER LA CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET DE DROIT AU BAIL



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE
/DELAI D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU CLIENT SOUS 15 JOURS
/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL - CONTACTS PAGE 32



/MAÎTRISER LE PARTICULARISME DE LA CESSION DE DROIT AU BAIL PAR RAPPORT À LA CESSION DE FONDS
/IDENTIFIER LES CLAUSES À NÉGOCIER
/DÉTERMINER LA VALEUR LOCATIVE, LA VALEUR DU DROIT AU BAIL
/LA FISCALITÉ



/PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER DÉBUTANTS, INTERMÉDIAIRES, EXPÉRIMENTÉS - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



/RÉDACTION DE LA LETTRE D'INTENTION ET DU COMPROMIS
/SAVOIR RÉDIGER LES CONDITIONS SUSPENSIVES ET PARTICULIÈRES
/MAÎTRISER ET SAVOIR NÉGOCIER LES CLAUSES IMPORTANTES
/LES ASPECTS FISCAUX, DROITS D'ENREGISTREMENT, TVA, PLUS-VALUE



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ
/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES
/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES
/SUPPORT DE FORMATION



/1 JOURNÉE (7 HEURES)



/ME ISABELLE COLLINET-MARCHAL- ME NATACHA MARCHAL- ME FLORENCE MAS - EMELINE SILVA-VARELA



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)

/GESTION LOCATIVE DES BIENS IMMOBILIERS



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE
/DELAI D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU
CLIENT SOUS 15 JOURS
/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL
- CONTACTS PAGE 32



/APPRENDRE A GERER LES BIENS IMMOBILIERS
/REDIGER LES MANDATS ET LES BAUX
/INDEXER LES LOYERS
/IDENTIFIER LES PIEGES



/PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER ET/OU DU DROIT
DÉBUTANTS, INTERMÉDIAIRES, EXPÉRIMENTÉS - PAS DE PRÉ-
REQUIS DEMANDÉ



/LES ÉTAPES DE LA GESTION LOCATIVE
/APPRÉHENDER LES DIFFÉRENTES SITUATIONS



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ
/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES
/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES



/1 JOURNÉE (7 HEURES)



/ME ANNE-SOPHIE VERITE - ME MARION CALMELS - EMELINE SILVA-
VARELA



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE
AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT
CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR
VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)

COPROPRIETE

/COPROPRIETE

LE RECOUVREMENT DES CHARGES DE COPROPIETE



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE
/DELAJ D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU CLIENT SOUS 15 JOURS
/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL - CONTACTS PAGE 32



/DÉTECTER ET PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS DE PAIEMENT
/METTRE EN ŒUVRE LES GARANTIES POUR S'ASSURER DU PAIEMENT DES CHARGES
/ASSURER L'EXÉCUTION DES DÉCISIONS



/PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER DÉBUTANTS ET INTERMÉDIAIRES - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



/LES INCIDENTS POUVANT SURVENIR LORS DU RECOUVREMENT DES CHARGES (PROCÉDURE COLLECTIVE ET SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS)
/LES INTERVENTIONS HORS PROCÉDURE (GARANTIES CONVENTIONNELLES ET LÉGALES, SAISIES CONSERVATOIRES, OPPOSITION)
/LES PROCÉDURES DE RECOUVREMENT DES CHARGES (RÉFÉRÉ ET PROCÉDURE AU FOND, AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE CHAQUE TYPE DE PROCÉDURE)
/ LES PROCÉDURES D'EXÉCUTION



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ
/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES
/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES



/ 1/2 JOURNÉE (3H30)



/ME ISABELLE COLLINET-MARCHAL-ME ANNE-SOPHIE VÉRITÉ



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)

/COPROPRIETE

LES TRAVAUX DANS LA COPROPIETE



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE
/DELAJ D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU CLIENT SOUS 15 JOURS
/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL - CONTACTS PAGE 32



/IDENTIFIER LES RISQUES, LES ANTICIPER ET Y FAIRE FACE
/SAVOIR PRÉPARER LES VOTES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RELATIFS AUX TRAVAUX
/ANALYSER LA SITUATION EN CAS D'IRRÉGULARITÉ



/PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER DÉBUTANTS ET INTERMÉDIAIRES - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



/LES TRAVAUX DU SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES (PROGRAMMATION, DÉCISION, FINANCEMENT)
/LES TRAVAUX DES COPROPRIÉTAIRES (DISTINCTION ENTRE PARTIES PRIVATIVES ET PARTIES COMMUNES)



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ
/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES
/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES



/ 1/2 JOURNÉE (3H30)



/ME NATACHA MARCHAL-ME ANNE-SOPHIE VÉRITÉ



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)

**RECouvreMENT DE CREANCE -
EXECUTION**

/RECOUVREMENT DE CREANCE-EXECUTION

PREVENIR ET RECOUVRER SES IMPAYES



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE

/DELAJ D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU CLIENT SOUS 15 JOURS

/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL - CONTACTS PAGE 32



/MAÎTRISER LES PROCESS DE LUTTE CONTRE LES IMPAYÉS EN AMONT ET CHOISIR LES GARANTIES ADAPTÉES

/OPTIMISER SES CONNAISSANCES DES PROCÉDURES JUDICIAIRES



/PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



/PRÉVENTION CONTRE LES IMPAYÉS : CLAUSES CONTRACTUELLES ET GARANTIES APPROPRIÉES

/CATALOGUE DES PROCÉDURES DE RECOUVREMENT

/DÉTERMINATION DE LA PROCÉDURE LA MIEUX ADAPTÉE

/CAS PARTICULIERS DES MESURES CONSERVATOIRES



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ

/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES

/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES



/1 JOURNÉE (7 HEURES)



/ME ISABELLE COLLINET-MARCHAL - ME ANNE-SOPHIE VÉRITÉ - ME MARION CALMELS



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE

AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT

CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)

/RECOUVREMENT DE CREANCE - EXECUTION

COMPRENDRE LES SURETES ET LES PROCEDURES DE RECOUVREMENT



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE
/DELAI D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU CLIENT SOUS 15 JOURS
/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL - CONTACTS PAGE 32



/DÉFINIR LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE GARANTIES ET LEURS CONSÉQUENCES
/COMPRENDRE LES PROCÉDURES DE RECOUVREMENT ET LEUR MISE EN ŒUVRE
/PARTICULARISMES DES SAISIES



/PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



/LES GARANTIES EN AMONT : CAUTIONNEMENT, HYPOTHÈQUE, NANTISSEMENT
/LA PRISE DES MESURES CONSERVATOIRES POUR LUTTER CONTRE L'IMPAYÉ
/ADAPTER LA PROCÉDURE DE RECOUVREMENT À LA NATURE DE LA CRÉANCE



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ
/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES
/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES
/SUPPORT DE FORMATION



/1 JOURNÉE (7 HEURES)



/ME ISABELLE COLLINET-MARCHAL



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)

FORMATION SUR MESURE

/FORMATION SUR MESURE



/AU CABINET OU DANS L'ENTREPRISE
/DELAJ D'ORGANISATION DE LA FORMATION : A LA DEMANDE DU CLIENT SOUS 15 JOURS
/MODALITÉS D'ACCÈS : APPELEZ-NOUS OU ENVOYEZ-NOUS UN MAIL
- CONTACTS PAGE 32



/RÉPONDRE À L'OBJECTIF DE FORMATION DE VOTRE ENTREPRISE EN VOUS PROPOSANT :
- UN PROJET SOUPLE ET COMPLET IMPLIQUANT VOTRE ÉQUIPE
- UNE PÉDAGOGIE PERMETTANT L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES DE VOTRE ÉQUIPE
- UNE RÉPONSE CONCRÈTE ET IMMÉDIATEMENT OPÉRATIONNELLE



/PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'IMMOBILIER - PAS DE PRÉ-REQUIS DEMANDÉ



/ANALYSE DES BESOINS DU CLIENT ET ÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME DE FORMATION AVEC LE CLIENT



/MÉTHODE D'ÉVALUATION: CAS PRATIQUES ET/OU QUIZZ
/PARTAGE COLLECTIF DES EXPÉRIENCES ET DES CONNAISSANCES
/SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES
/SUPPORT DE FORMATION



/A DÉTERMINER



/FORFAIT DE 250 EUROS HT PAR PERSONNE PAR DEMI-JOURNÉE AVEC UN MINIMUM DE 5 PERSONNES OU LE FORFAIT CORRESPONDANT (PRISE EN CHARGE EN TOUT OU EN PARTIE PAR VOTRE ORGANISME DE FORMATION*)
OU SUR DEVIS SI FORMATION TRÈS SPÉCIFIQUE

Nos équipes sont
à votre disposition



Notre équipe sera à votre disposition si besoin

**COMMENT OBTENIR LA PRISE
EN CHARGE ?**

/COMMENT OBTENIR LA PRISE EN CHARGE?

EN PREMIER LIEU, IL VOUS FAUT DÉTERMINER VOTRE OPCO DE RATTACHEMENT OU ORGANISME DE FORMATION ET ÊTRE À JOUR DE VOS COTISATIONS.

CHAQUE OPCO DÉTERMINE SES PROCÉDURES ET SES PROPRES CRITÈRES DE FINANCEMENT. RENSEIGNEZ-VOUS AVANT LE DÉBUT DE LA FORMATION POUR CONNAÎTRE LA PROCÉDURE À SUIVRE ET LES CONDITIONS DE REMBOURSEMENT.

GÉNÉRALEMENT, LA DÉMARCHE DE PRISE EN CHARGE D'UNE FORMATION SE DÉROULE EN 4 ÉTAPES, SÉPARÉES EN 2 PHASES :

AVANT LA FORMATION :

ETAPE 1 : SIGNER LA CONVENTION DE FORMATION AVEC LE FORMATEUR.

ETAPE 2 : ADRESSER UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION À VOTRE OPCO OU ORGANISME DE FORMATION. LE PROGRAMME DE LA FORMATION DOIT ÊTRE JOINT.

APRES LA FORMATION :

ETAPE 3 :
SIGNER ET RÉCUPÉRER LA FEUILLE D'ÉMARGEMENT À LA FIN DE LA SESSION : CE DOCUMENT PERMET À L'OPCO DE S'ASSURER DE LA PARTICIPATION EFFECTIVE DES PERSONNES INSCRITES. CE DOCUMENT, FOURNI PAR L'ORGANISME DE FORMATION, EST INDISPENSABLE POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION.

ETAPE 4 :
ENVOYER VOTRE FACTURE POUR REMBOURSEMENT À VOTRE OPCO. CETTE FACTURE COMPORTE 2 MONTANTS :

- LE COÛT PÉDAGOGIQUE : IL S'AGIT DU PRIX HT DE VOTRE FORMATION ;
- LE MONTANT DES FRAIS ANNEXES : CES FRAIS SONT CEUX DU DÉPLACEMENT DE VOTRE SALARIÉ POUR ASSISTER À LA FORMATION : FRAIS DE TRANSPORT, REPAS ET HÉBERGEMENT. LES OPCO LES REMBOURSENT SOIT EN « FRAIS RÉELS », C'EST-À-DIRE AU COÛT RÉEL QUE VOUS AVEZ DÉBOURSÉ, SOIT SUIVANT DES MONTANTS FORFAITAIRES.

IL FAUT JOINDRE À CETTE FACTURE :

- LA CONVENTION DE FORMATION PRÉCÉDEMMENT ÉTABLIE ET SIGNÉE ;
- LA FEUILLE D'ÉMARGEMENT OU L'ATTESTATION INDIVIDUELLE DE PRÉSENCE SIGNÉE.



atteste que

MARCHAL MAS COLLINET VERITE SCP

- 30, rue de Thionville 59000 LILLE France métropolitaine
Numéro de Déclaration d'Activité : 32590958659

est certifié



au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation

Programme de certification

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019, Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019, Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle, Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs, Arrêté du 7 décembre 2020 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance, Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail et Programme de certification Qualiopi des OPAC de ICPF dans leurs versions en vigueur.

CERTIFICAT B04452

Valide du 23/05/2022 au 22/05/2025 - Première émission le 23/05/2022

Vérifiable sur www.certif-icpf.org

Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur www.cofrac.fr



François GALINOU
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Galinou', is placed below the name and title.



MARCHAL & ASSOCIÉS

Cabinet d'Avocats en droit immobilier
Société d'Avocats INTER-BARREAUX
PARIS-LILLE-BORDEAUX-MONTPELLIER



LILLE

30, rue de Thionville
59 000 LILLE
Tél : 03.28.38.93.93



PARIS

28, rue de Londres
75 009 PARIS
Tél : 01.78.42.37.91



BORDEAUX

42, rue Vital Carles
33 000 BORDEAUX
Tél : 06.32.46.15.44



MONTPELLIER

8, Grand Rue Jean Moulin
34 000 MONTPELLIER
Tel: 04.11.28.00.67

VOTRE CONTACT

Natacha MARCHAL
Mail : nmarchal@marchalavocats.com
site : www.marchal-avocats.com

A SAVOIR

Société d'Avocats MARCHAL & ASSOCIÉS
SIREN : 31868667200037
N° de déclaration pour la formation :
32590958659